



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Pouvoirs : 4

Suppléants : 3

= **VOTANTS : 60**

- dont « pour » : 60

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FINANCES : régularisation des écritures comptables « salle socio-culturelle d'Anais »

Le jeudi 04 novembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29/10/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ST-FRAIGNE.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne - BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques.

Absents excusés :

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante
GUYON Jean-Guy - représenté par BELLAUD Maryline - suppléante
MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
DE LUSTRAC Jean-Marc - pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

Absents excusés : PERRON Michelle - BOUCHET Eric – BRAUNBARTH Jean-Philippe – SEVRIT Raymond - JÉRÔME Géraldine.

Absents non excusés : BLANCHON Alain – BEAU Jean-Yves – BOURABIER Jacques – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques -

Secrétaire de séance : Christine SOURY.

Objet : FINANCES : régularisation des écritures comptables « salle socio-culturelle d'Anais »

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances rappelle que conformément à ses compétences statutaires de l'époque, la communauté de communes de la Boixe a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction de la salle socio-culturelle d'Anais (délibération du 14/11/2000).

Par suite, la communauté de communes de la Boixe a décidé de ne plus exercer cette compétence et a, alors, procédé à la vente de la salle socio-culturelle au profit de la commune d'Anais, pour un montant de 617 000 € (acte notarié du 30/12/2003).

Malgré cette vente, les écritures comptables n'ont pas été régularisées au niveau de la communauté de communes et la salle socio-culturelle demeure à l'actif des 2 collectivités (communauté de communes et commune).

Monsieur le Vice-Président précise qu'il convient de régulariser ces écritures comptables afin de supprimer cet équipement de l'actif de la communauté de communes.

Il précise que normalement les corrections d'erreurs ou d'omissions devraient être comptabilisées dans le résultat comptable de l'exercice en cours, mais seront exceptionnellement régularisées par opérations d'ordre non budgétaires, et confirme que les écritures comptables n'impactent pas le budget communautaire.

Monsieur le Vice-Président expose les imputations comptables et les montants des opérations :

Imputation	Objet	Montant
21318	Travaux	924 795,56 €
2111	Terrain	8 111,39 €
	Sous-total	932 906,95 €
10222	FCTVA	120 910,16 €
1321	Subvention	22 225,75 €
1322	Subvention	15 245,00 €
1323	Subvention	43 920,00 €
1341	Subvention	99 472,98 €
	Sous-total	301 773,89 €
	Solde	631 133,06 €

Monsieur le Vice-Président propose de régulariser exceptionnellement les opérations par opérations d'ordre non budgétaires selon le tableau joint en annexe.

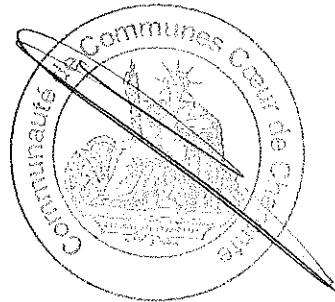
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter les opérations d'ordre non budgétaires précités en vue de sortir l'équipement précité (n° d'inventaire 63020022002 et 6320031004) de l'actif de la communauté de communes Cœur de Charente et tout acte en découlant.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20211104-202111004_06-DE
Reçu le 18/11/2021
Publié le 18/11/2021